



Saint-Honoré- de-Témiscouata

Au sommet!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 99, rue Principale :

LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2025 :

LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2025 AURONT LIEU À 19 H 30 HEURES LES JOURS SUIVANTS :

- Mardi 21 janvier
- Mardi 11 février
- Mardi 11 mars
- Mardi 8 avril
- Mardi 13 mai
- Mardi 10 juin
- Mardi 8 juillet
- Mardi 19 août
- Mardi 9 septembre
- Jeudi 2 octobre (année d'élection)
- Mardi 11 novembre
- Mardi 9 décembre

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
Ce 10^e jour de décembre 2024.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière